

**ARRETE DU MAIRE
INTERDISANT LA CIRCULATION ROUTE DE
LAUDREFANG
A L'OCCASION DE TRAVAUX DE REPARATION DES
PALES DES EOLIENNES**

Le Maire de la commune de BAMBIDERSTROFF/MOSELLE

- Vu le Code de la Route
- Vu le Code des Collectivités territoriales
- Vu les instructions interministérielles notamment du 7 juin 1977 sur la signalisation routière
- Vu la circulaire de M. Le Ministre de l'Intérieur n° 188 du 7 avril 1967
- Vu l'article 16 de la loi municipale locale du 6 juin 1895
- Considérant qu'il importe d'interdire la circulation route de Laudrefang le mercredi 17 avril 2019 pour des travaux de réparation des pales des éoliennes

ARRETE

Art. 1 : La circulation de tout véhicule sera interdite route de Laudrefang, le mercredi 17 avril 2019 de 8 h à 22 h pour des travaux de réparation des pales des éoliennes.

Art. 2 : Les prescriptions du présent arrêté seront signalées par panneaux réglementaires qui seront posés par la Mairie.

Art. 3 : Les contrevenants au présent arrêté seront constatés et poursuivis conformément à la loi.

Art. 4 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- §M. Le Chef du centre de secours de FAULQUEMONT
- §M. Le responsable de l'UTT de SAINT-AVOLD
- §M. Le Chef de la Brigade de Gendarmerie de FAULQUEMONT
- §M. Le Maire de LAUDREFANG
- §Affichage, Archives.

BAMBIDERSTROFF, le 09/04/2019

Le Maire
Jean-Luc FRANCOIS

